



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 12 novembre 2018, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
M. François Pichette → Conseiller  
Mme Nathalie Vézina → Conseillère  
M. Alain Dion → Conseiller  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère  
M. Patrick Noël → Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE .....	5580
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5580
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....	5582
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 <sup>er</sup> octobre 2018.....	5582
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....	5582
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....	5582
4.2	Dépôt : États comparatifs.....	5583
4.3	Avis de motion : Règlement 462-2018 « Règlement sur la rémunération des élu(e)s »	
	5583	

2018-11-02-01



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4.4	Avis de motion : Règlement 463-2018 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil » .....	5583
4.5	Dépôt de projet de règlement : Règlement 456-2018 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » .....	5584
4.6	Abrogation de résolution : Résolution 2018-09-06-02 « Demande de report : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) » .....	5584
4.7	Remboursement de contribuable pour taxes au crédit (matricule 6396 38 7360 00 0000) 5585	
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	5585
5.1	Acceptation de démission et remerciements : M. Steven Murray .....	5585
5.2	Acceptation de démission et remerciements : M. Sylvain Murray .....	5586
5.3	Nomination : Coordonnateur municipal de la sécurité civile.....	5586
5.4	Nomination : Coordonnateur municipal substitut de la sécurité civile .....	5586
6	TRANSPORT.....	5587
6.1	Acceptation d'une offre de service : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées.....	5587
7	HYGIÈNE DU MILIEU.....	5588
7.1	Autorisation de paiement : Réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau (Décompte progressif numéro 1) .....	5588
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	5588
8.1	Renouvellement de mandat : Comité de la Villa des Bosquets (M. François Pichette).....	5588
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	5589
9.1	Adoption de règlement : Règlement 461-2018 « Règlement sur l'occupation du domaine public » .....	5589
10	LOISIRS ET CULTURE.....	5590
10.1	Engagement : Surveillant à la patinoire .....	5590
10.2	Demande d'aide financière : Pacte rural (Clôture à l'école de l'Île-d'Orléans – bâtiment de Saint-Pierre).....	5590
10.3	Acceptation de soumission : Matériel de loisirs (aide financière : ULSCN).....	5591
11	CORRESPONDANCE.....	5592
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	5592
13	DIVERS.....	5592
14	PÉRIODE DE QUESTIONS.....	5595
15	LEVÉE DE LA SÉANCE .....	5595

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

2018-11-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 en modifiant le deuxième paragraphe de la résolution 2018-10-10-05 « Remerciement : Club optimiste (fête du 15 septembre) » de la façon suivante :

Remplacer le nombre de cartes achetées afin de participer au « Brunch de la sorcière Optimiste » à « 15 » plutôt que « 12 ».

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-03-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2018-11-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 206 689,65 \$ pour le mois d'octobre 2018.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 4.2 Dépôt : États comparatifs

2018-11-04-02

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal (article 176.4), le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état comparatif déposé compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire en date du 30 septembre 2018 comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses tel que prescrit à la Loi.

Document déposé : 2018-11-04-02

### 4.3 Avis de motion : Règlement 462-2018 « Règlement sur la rémunération des élu(e)s »

2018-11-04-03

CONSIDÉRANT qu'à la suite du budget fédéral de 2017 (projet de loi C-44), pour l'année d'imposition 2019 et les suivantes, l'allocation de dépenses s'ajoutera au revenu de l'élu pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE projet de loi 122 redonne notamment aux municipalités plus de latitude dans la fixation des salaires des élus ;

CONSIDÉRANT QU'à partir du 1er janvier 2018, les conseils des municipalités locales devront, sous réserve des dispositions transitoires, adopter un règlement fixant la rémunération de leurs membres (art. 2, LTEM) ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller, M. Alain Dion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement 462-2018 « Règlement sur la rémunération des élu(e)s », conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Document déposé : 2018-11-04-03

### 4.4 Avis de motion : Règlement 463-2018 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil »

2018-11-04-04



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'article 491 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) permet à un conseil municipal d'adopter des règlements afin de régir la conduite de ses débats et le maintien de l'ordre et de la bienséance pendant ses séances publiques ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire remplacer son règlement sur la régie interne des séances publiques;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller, M. Alain Dion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement 463-2018 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil ».

Document déposé : 2018-11-04-04

### 4.5 Dépôt de projet de règlement : Règlement 456-2018 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments »

2018-11-04-05

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 9 juillet 2018 ;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 12 novembre 2018, le projet de règlement numéro 451-2018 tel que libellé, comme s'il était tout au long récépissé.

Ce projet de règlement a pour but de réglementer l'entretien des bâtiments énoncé à l'article 145.41 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. En vertu des pouvoirs conférés à la municipalité, cette dernière pourra exiger qu'un propriétaire réalise les travaux nécessaires pour rendre conforme à la réglementation un bâtiment vétuste ou délabré.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2018-11-04-05

### 4.6 Abrogation de résolution : Résolution 2018-09-06-02 « Demande de report : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) »

2018-11-04-06

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce signée dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) informant la municipalité d'une aide financière maximale de 10 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la contribution financière n'est valable que pour l'exercice financier durant lequel elle a été accordée ;

CONSIDÉRANT les dépenses admissibles au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) réalisées lors de



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

l'exercice financier 2018, tel que le remplacement de la signalisation et la construction d'égouts pluviaux ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Abroger la résolution 2018-09-06-02 « Demande de report : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-04-06  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.7 Remboursement de contribuable pour taxes au crédit (matricule 6396 38 7360 00 0000)

2018-11-04-07

CONSIDÉRANT la mise à jour du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans du 11 octobre 2018, ci-après « la mise à jour » ;

CONSIDÉRANT la diminution de la valeur de l'immeuble portant le numéro de matricule 6396 38 7360 00 0000, suite à la mise à jour ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Rembourser le propriétaire de l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6396 38 7360 00 0000 au montant de 826.96 \$, soit le montant au crédit au compte.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-04-07  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1 Dépôt de démission et remerciements : M. Steven Murray

2018-11-05-01

CONSIDÉRANT la démission de M. Steven Murray en date du 2 octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Steven Murray à titre de pompier volontaire du Service des incendies de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans en date du 2 octobre 2018.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

2. Le conseil municipal remercie M. Murray pour son apport important au sein de la communauté et pour toutes ses années de loyaux services.

Document déposé : 2018-11-05-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2 Dépôt de démission et remerciements : M. Sylvain Murray**

2018-11-05-02

CONSIDÉRANT la démission de M. Sylvain Murray en date du 4 octobre 2018 ;  
EN CONSÉQUENCE :

1. Le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Sylvain Murray à titre de pompier volontaire du Service des incendies de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans en date du 4 octobre 2018.
2. Le conseil municipal remercie M. Murray pour son apport important au sein de la communauté et pour toutes ses années de loyaux services.

Document déposé : 2018-11-05-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 Nomination : Coordonnateur municipal de la sécurité civile**

2018-11-05-03

CONSIDÉRANT que le conseil a mis à jour son Plan des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT que ce plan détermine les responsabilités de chacun lors d'une situation d'urgence, mais ne désigne personne en particulier pour agir à titre de coordonnateur municipal en Sécurité civile ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le poste de coordonnateur municipal en Sécurité civile est automatiquement attribué au directeur général de la municipalité.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-05-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Nomination : Coordonnateur(trice) municipal substitut de la sécurité civile**

2018-11-05-04

CONSIDÉRANT que le conseil a mis à jour son Plan des mesures d'urgence ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que ce plan détermine les responsabilités de chacun lors d'une situation d'urgence, mais ne désigne personne en particulier pour agir à titre de coordonnateur municipal substitut en Sécurité civile ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le poste de coordonnateur municipal substitut en Sécurité civile est attribué à Mme Marie-Claude Pouliot, secrétaire-trésorière adjointe par intérim.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-05-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6 TRANSPORT

### 6.1 Acceptation d'une offre de service : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées

2018-11-06-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-09-06-03 « Mandat : Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées » ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égout et des chaussées ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait des demandes de prix auprès de trois (3) fournisseurs de services pour la réalisation d'un plan d'intervention, et que, suite à cette demande de prix, la municipalité a reçu la proposition suivante :

- Les Solutions IDC Inc. 21 690 \$

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de « Les Solutions IDC Inc. » daté du 23 octobre 2018, au montant de 21 690 \$ pour la réalisation du plan d'intervention de la municipalité en vue du renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées.
2. Le conseil municipal autorise le financement du plan d'intervention à même le surplus affecté « assainissement » pour un montant correspondant à 75 % de la dépense. La balance du financement, soit 25 %, sera assumée à même le « surplus non-affecté ».



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

3. Le conseil affecte à la réduction de la dépense ci-dessus toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-06-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7 HYGIÈNE DU MILIEU

#### 7.1 Autorisation de paiement : Réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau (Décompte progressif numéro 1)

2018-11-07-01

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 90 590,67 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur *Déneigement Daniel Lachance inc.* pour les travaux de réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau (Décompte progressif numéro 1) transmis le 24 octobre 2018 par SNC-Lavalin inc ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 90 590,67 \$ ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 90 590,67 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur *Déneigement Daniel Lachance inc.* pour les travaux de réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau.
2. Effectuer le financement temporaire à même la marge de crédit 2 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans fourni par l'institution financière la Caisse Desjardins de L'Île d'Orléans.
3. Effectuer le financement permanent suivant la publication de l'avis public d'adoption du « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes ».
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-07-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### 8.1 Renouvellement de mandat : Comité de la Villa des Bosquets (M. François Pichette)

2018-11-08-01



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que le mandat de M. François Pichette à titre de membre du conseil d'administration de la Villa des Bosquets vient à échéance en 2018 ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Nommer M. François Pichette sur le conseil d'administration de la Villa des Bosquets pour une période de deux (2) ans.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-08-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **9.1 Adoption de règlement : Règlement 461-2018 « Règlement sur l'occupation du domaine public »**

2018-11-09-01

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement était disponible pour consultation au bureau municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter, tel que déposé, le Règlement 461-2018 « Règlement sur l'occupation du domaine public » comme s'il était tout au long récité.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2. Transmettre la présente résolution ainsi que le règlement 461-2018 « Règlement sur l'occupation du domaine public » à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-09-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10 LOISIRS ET CULTURE

#### 10.1 Engagement : Surveillant(e) à la patinoire

2018-11-10-01

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un surveillant(e) à la patinoire pour les périodes de fort achalandage ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-10-10-01 « Affichage de poste : Surveillant à la patinoire » ;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi dans le journal Autour de l'île, le Clin d'œil et sur le site Internet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder à l'embauche de Madame Sophie Bouchard Claveau au poste de surveillant(e) à la patinoire.
2. Assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la « Politique de travail de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ».
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 10.2 Demande d'aide financière : Pacte rural (Clôture à l'école de l'Île-d'Orléans – bâtiment de Saint-Pierre)

2018-11-10-02

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'installation d'une clôture à l'école de l'Île-d'Orléans – bâtiment de Saint-Pierre afin d'être en mesure d'améliorer son offre d'activités sportives offertes sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural 2018 volet local) pour l'installation de la clôture ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT que le projet déposé s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural 2018 volet local) pour l'installation d'une clôture à l'école de l'Île-d'Orléans – bâtiment de Saint-Pierre, afin d'être en mesure d'améliorer sa programmation d'activités sportives offertes sur le territoire de la municipalité.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-10-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.3 Acceptation de soumission : Matériel de loisirs (aide financière : ULSCN)**

2018-11-10-03

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la confirmation de l'octroi d'une aide financière via le Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) ;

CONSIDÉRANT que le PAFILR soutient la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants favorisant directement la pratique d'activités physiques et de plein air ;

CONSIDÉRANT que l'ajout de bac à jouets et de divers équipements de loisirs sur le territoire de la municipalité vise principalement à favoriser la pratique régulière d'activités physiques extérieures ;

CONSIDÉRANT que l'Unité de loisir et du sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) contribue jusqu'à un maximum de 50% du coût total du projet jusqu'à concurrence de 3000\$ ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural 2018 volet local) pour faire l'acquisition et l'installation d'équipements favorisant directement la pratique d'activités physiques et de plein air ;

CONSIDÉRANT que le projet déposé s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice des loisirs et des activités culturelles ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Claude Rousseau



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Faire l'acquisition d'un bac à jouet pour une somme de 2 200 \$, plus les taxes applicables, selon la soumission déposée par Métaux S.B. Inc.
2. Faire l'acquisition de matériel de loisirs pour une somme maximale de 1000 \$, plus les taxes applicables, pour divers équipements favorisant la pratique d'activités physiques (ballons, raquettes, etc.).
3. Faire l'acquisition d'une structure de ballon-point et d'un ballon-point pour une somme de 501,97 \$, plus les taxes applicables, selon la soumission déposée par Techsport.
4. Faire l'acquisition d'un panier de basketball pour une somme de 1109,61 \$, plus les taxes applicables, selon la soumission déposée par Techsport.
5. Mandater la direction générale à faire effectuer les l'installation des équipements pour un montant maximal de 1200 \$, plus les taxes applicables.
6. Mandater la coordonnatrice des loisirs et des activités culturelles à effectuer la réclamation à L'ULSCN de l'aide financière correspondant à un montant de 50 % de la dépense.
7. Mandater la direction générale à effectuer la réclamation d'une aide financière du pacte rural pour un montant correspondant à un montant de 50 % de la dépense.
8. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
9. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-10-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11 CORRESPONDANCE

2018-11-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'octobre 2018 est déposée.

Document déposé : 2018-11-11-00

### 12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2018-11-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13 DIVERS

#### 13.1 Souper de Noël des pompiers volontaires

2018-11-13-01

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser un budget de 40 \$ par pompier présent pour le souper de Noël des pompiers volontaires.
2. Ce montant est payable suivant la présentation de la facture et de la liste des pompiers présents au souper.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-11-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 13.2 Vente de fromage au profit de la Maison des Jeunes de l'île d'Orléans

2018-11-13-02

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Effectuer l'achat de deux coffrets de fromages au profit de la Maison Des Jeunes De L'Ile D'Orleans pour un montant de 55 \$ (Une boîte bleue au coût de 30 \$ et une boîte rouge au coût de 25 \$).
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-11-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 13.3 Avis de motion : Règlement 460-2018 « Règlement modifiant le Règlement 397-2014 RMU-05 Règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre »

2018-11-13-03

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 13 août 2018 « Avis de motion : Règlement 460-2018 - Règlement modifiant le Règlement 397-2014 RMU-05 Règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre », soit il y a plus de 90 jours ;

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un projet de Règlement modifiant le Règlement 397-2014 RMU-05 Règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

Ce projet de règlement a pour but de réglementer la fréquentation des parcs ainsi que la consommation de tabac et de cannabis dans les lieux publics.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2018-11-13-05



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 13.4 Mandat : Embellissement

2018-11-13-04

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural 2018 volet local) pour faire l'acquisition de décors lumineux ;

CONSIDÉRANT que le projet déposé s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater Mme Caroline Turgeon à effectuer des recherches auprès de fournisseurs, pour le bénéfice de la municipalité, afin de faire l'acquisition de décor lumineux.
2. Autoriser la direction générale à effectuer des achats de décor lumineux jusqu'à concurrence d'une dépense maximale de 4000 \$, plus les taxes applicables.
3. Mandater la direction générale à effectuer la réclamation d'une aide financière du pacte rural pour un montant correspondant à un montant de 70 % de la dépense.
4. Assumer le montant qui reste à financer, soit 30 % des dépenses, à même le surplus non-affecté.
5. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 13.5 Priorités locales 2019-2020 : Sûreté du Québec MRC de l'Île d'Orléans

2018-11-13-05

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Transmettre les priorités locales 2019-2020 suivante à la Sûreté du Québec MRC de l'Île d'Orléans :
  - a. Sécurité routière :
    - i. Veillez à faire respecter la limite de vitesse près de l'école de St-Pierre, près de la Villa des Bosquets et de l'église et dans la route des Prêtres, principalement près du Logisport (517 route des Prêtres).
    - ii. Veillez à faire respecter l'interdiction de dépasser les autobus scolaires le matin et le soir.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

b. Prévention du crime :

- i. Afin de prévenir le vandalisme au Logisport, gardez une attention particulière dans le secteur lors de vos tournées dans la municipalité. À la patinoire, situé près du Logisport, un surveillant est présent le vendredi soir, samedi jour et soir et dimanche de jour. Une surveillance accrue en dehors de ces heures serait apprécié.
- ii. Afin de prévenir le vandalisme, durant la période estivale, la piscine municipale est à surveiller. Le secteur du terrain de soccer également à surveiller afin de s'assurer le respect du voisinage.
- iii. Le secteur de l'école primaire est à surveiller pour des petits délits tout au long de l'année.

c. Couverture d'événements spéciaux :

- i. Fête familiale d'hiver au Logisport (début février).
  - ii. Fête de la rentrée au Logisport (mi-septembre).
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-11-13-08  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 57, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 03. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-11-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.